

DELIBERATION N° 153/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 A 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 'EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SECTEUR COGNEAU LAMIRANDE - COMMUNE DE MATOURY '

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de Procurations : 5 Nombre de Conseillers Présents : 28 Date de convocation : 21 Août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze septembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, 4 Esplanade de la Cité d'Affaires, sous la Présidence de Serge SMOCK.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: ADELSON Gilles – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA - Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Louis-Mike CALUMEY

PROCURATIONS: Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX – LECANTE Patrick donne procuration à Claude PLENET - LY Phong donne procuration à Daniel CASTOR – Anne-Michèle ROBINSON donne procuration à Serge SMOCK – Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX

<u>ÉTAIENT ABSENTS</u>: Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Claire CHINON – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Sandrine JACQUES - Seedna DELAR– Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Corine SIGER – Magali ROBO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia VICTOR

33 POUR	ADELSON Gilles — Monique AZER — Dominique BERTONI — Ruth BIDIOU-CEPRIKA - Daniel CASTOR — Kenny CHEN-TUNG — Albanie CIPPE — Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD — Nadine COLIN — Yahya DAOUDI — Corine DIMANCHE — Michel DUBOUILLE — Thierry ELIBOX — Serge FELIX — Farah GRISET-KHAN — Elaine JEAN — Roland LOE-MIE — Yolande MILZINK-CINCINAT — Claude PLENET — Stéphanie PREVOT- BOULARD - Rolande SILEBER — Serge SMOCK — Eliodore TORVIC — Sandra TROCHIMARA — Patricia VICTOR- Jean-Philippe CHAMBRIER — Louis-Mike CALUMEY Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX — LECANTE Patrick donne procuration à Claude PLENET - LY Phong donne procuration à Daniel CASTOR — Anne-Michèle ROBINSON donne procuration à Serge SMOCK — Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L.;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

 ${f Vu}$ la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau Potable et Assainissement du mardi 26 août 2025 ;

Vu le Rapport relatif à la modification du plan de financement de l'opération « Extension et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable – Secteur Cogneau-Lamirande Commune de Matoury » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport du Président relatif à la modification du plan de financement de l'opération « Extension et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable – Secteur Cogneau-Lamirande - Commune de Matoury » ;

ARTICLE 2

D'approuver la modification du plan de financement de l'opération « Extension et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable – Secteur Cogneau-Lamirande Commune de Matoury » ;

ARTICLE 3

D'approuver le nouveau coût estimatif des travaux de l'opération « Extension et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable – Secteur Cogneau-Lamirande Commune de Matoury » ; s'élevant à 2 079 767,00 € (deux millions soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-sept euros) et son plan de financement tel que présenté :

Financeur	Montant (€)	Pourcentage (%)
FEDER	831 907 €	40,00%
ETAT OFB	831 907 €	40,00%
CACL	415 953 €	20,00%
Total	2 079 767,00 €	100,00%

Qui remplace le coût estimatif de 2 579 767,00 € et son plan de financement :

Financeur	Montant (€)	Pourcentage (%)
FEDER	1 031 906,80 €	40,00%
ETAT OFB	1 031 906,80 €	40,00%
CACL	515 953,40 €	20,00%
Total	2 579 767,00 €	100,00%

ARTICLE 4

D'approuver la signature dudit approuvant la modification du plan de financement de l'opération « Extension et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable – Secteur Cogneau-Lamirande - Commune de Matoury » ;

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 6

D'autoriser, le Président sur ces bases, à signer les marchés et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 12 septembre 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK